



St CLAIR DE LA TOUR

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE

de

SAINT CLAIR DE LA TOUR

38110

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75

e-mail : mairie@stclairdelatour.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 14 (arrivé de Patrick BLANDIN point 9 à 20h30)
Votants : 20

L'an deux mil vingt-deux, le 18 du mois de mai,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick
BLANDIN, Maire,

PRESENTS : Mmes et MM. Jacqueline GUICHARD, Maude SCHWARZ, Kathia VENDONIS,
Emmanuel EGLAINE, Jean-Yves BEC, Pascale GAUD, Gabrielle NOBLIA, Chrystelle
GERLAND, Claire KERRINCKX, Jean-François DELDICQUE, Rémi SAUVESTRE et Patrick
BLANDIN (arrivée à 20h30)

ABSENTS / EXCUSES : Cédric MOREL, Vincent LE SOURD

POUVOIRS : Perrine CRETEL donne pouvoir à Jean-François DELDICQUE
Cécile BOUSQUET donne pouvoir à Claire KERRINCKX
Patrick BLANDIN donne pouvoir à Jacqueline GUICHARD
Audrey COLLOT donne pouvoir à Kathia VENDONIS
Grégory LACH donne pouvoir à Maude SCHWARZ
Maéla FREMY donne pouvoir à E. EGLAINE

SECRETARE DE SEANCE : Gabrielle NOBLIA

Madame Jacqueline GUICHARD informe qu'elle remplace en sa qualité de 1^{ère} adjointe
Monsieur le Maire, retenu en réunion au département. Celui-ci arrivera en cours de séance.

1. **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 avril 2022 – Délibération N° 2022-05-01**

Madame GUICHARD demande aux conseillers municipaux de voter pour l'approbation du
compte-rendu du conseil municipal du 20 avril 2022.

Après en avoir délibéré par 18 voix POUR – 2 Abstentions et 0 voix CONTRE le Conseil
Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 20 avril 2022.

2. Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations

Madame GUICHARD informe que dans le cadre de ses délégation, Monsieur le Maire a validé une convention avec l'association Concordia pour recruter un service civique pour le mois de septembre 2022.

3. Délibération sur demande de subvention au département sur les travaux d'aménagement rond-point de Bièze - Délibération N° 2022-05-02

Madame GUICHARD demande aux conseillers municipaux de voter une demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour aider à la réalisation de travaux d'aménagement et de sécurisation du Rond-Point de Bièze pour un montant de 50% sur des travaux prévisionnels s'élevant à 10 480.00 € H.T. soit une subvention de 5 240.00 €.

Michel BELANTAN informe que les travaux du rond-point de Bièze assurés par les agents communaux ont été détruits en raison d'un accident de la route.

Les travaux de reconstruction ont été commandés auprès d'un professionnel afin que la commune puisse transmettre une facture à son assurance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de demander une subvention au département, d'un montant de 50% des travaux de rénovation soit 5 240 €.

4. Délibération sur demande de subvention au département sur les travaux d'aménagement de deux parkings - Délibération N° 2022-05-03

Une demande de subvention est demandée au Conseil Départemental de l'Isère pour participer au financement de travaux d'aménagement du Parking Bouvelle et de la place de parking côté vival pour un montant de 50% sur des travaux prévisionnels s'élevant à 11 771.95 € H.T. soit une subvention de 5 885.00 €.

Michel BELANTAN explique les travaux du parking Bouvelle sont principalement la mise en place de bordures et d'enrobé. Concernant les travaux devant l'épicerie Vival, il s'agit de créer des places de parking vers l'entrée du magasin afin de permettre le déchargement des camions de livraison.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de demander une subvention au département, d'un montant de 50% des travaux de rénovation soit 5 885 €.

5. Délibération sur demande de subvention au département sur les Travaux d'aménagement et de sécurisation rue du Passeron - Délibération N° 2022-05-04

Les conseillers municipaux doivent voter une demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour aider à la réalisation de travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue du Passeron pour un montant de 50% sur des travaux prévisionnels s'élevant à 23 145.73 € H.T. soit une subvention de 11 572.85 €

Michel BELANTAN indique qu'il s'agit de sécuriser la rue du Passeron en modifiant l'écluse au niveau du n° 455 et en la centrant par rapport à l'axe de la chaussée.

Actuellement l'ouvrage induit un manque de visibilité au niveau des sorties des habitations.

Un problème d'écoulement d'eaux pluviales génère une retenue sur la chaussée et des dégradations sur les habitations situées en bordure de chaussée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de demander une subvention au département, d'un montant de 50% des travaux de rénovation soit 11 572.85 €.

6. Délibération sur demande de subvention au département sur la végétalisation de la Cour d'école élémentaire - Délibération N° 2022-05-05

Maude SCHWARZ explique que très bitumée, pas ombragée, la petite cour (environ 300m²) de l'école élémentaire de Saint Clair de la Tour n'a pas été imaginée autrefois pour le bien-être des élèves.

Afin d'atténuer l'effet d'îlot de chaleur urbain particulièrement ressenti lorsque les températures montent, la commune de Saint Clair de la Tour souhaite débitumer et végétaliser cette cour de récréation. Le goudron sera remplacé sur 75m² par du broyat de bois.

Des végétaux grimpants seront implantés en complément pour favoriser l'ombre sur les 5 classes. Cela permettra de réduire l'îlot de chaleur et d'améliorer le confort thermique des classes sans installation de climatisation.

Les montant des travaux s'élèvent à 12 318.83 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de demander une subvention au département, d'un montant de 60% des travaux de rénovation soit 7 391.29 €.

7. Délibération sur demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement à la Sous-Préfecture - Délibération N° 2022-05-06

Madame Jacqueline GUICHARD demande aux conseillers municipaux de voter une demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) pour l'année 2022 auprès de la Sous-Préfecture de l'Isère.

Ce dossier de subvention concerne la rénovation énergétique de bâtiments communaux :

- Sur le Bâtiment de la poste : fourniture de pose de menuiseries extérieures PVC et menuiserie en façade.
- Sur le bâtiment de la Mairie : installation d'un climatiseur

Pour montant de travaux prévisionnels s'élevant à 1 6471.27 € H.T. soit une subvention de 25 % soit 4 118.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de demander une subvention à la sous-préfecture, d'un montant de 60% des travaux de rénovation soit 4 118.00 €.

8. Délibération pour la rénovation de l'éclairage Public par TE38 – Tranche 4 - Délibération N° 2022-05-07

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux d'éclairage public tranche 4, il convient au conseil municipal de voter le financement suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 52 920 €
- Le montant total des financements externes s'élève à 30 660 €
- La participation aux frais de TE38 s'élève à 1 260 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération restante s'élève donc 21000 €.

Michel BELANTAN explique que ce sont des travaux de changement de 8 armoires électriques et de 35 lampadaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération :
 - Prix de revient prévisionnel : 52 920 €
 - Financements externes : 30 660 €
 - *Participation prévisionnelle* : 22 260 €
- PREND ACTE de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de : 1 260 €
- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération pour un montant de 21 000 €

9. Délibération sur la pose de clôture – PLUI - Délibération N° 2022-05-08

La Communauté de Communes les Vals du Dauphiné est compétente en matière d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme.

Au regard de l'article R7421-12 l'édification d'une clôture doit être précédée d'une Déclaration Préalable.

De nombreuses personnes ne prévoient pas leur clôture lors du dépôt de leur permis de construire ou modifient leurs clôtures après acquisition.

Il est donc nécessaire de s'assurer de l'harmonie des clôtures souvent visible de la voie publique et de s'assurer du respect du règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Madame Jacqueline GUICHARD propose de soumettre tous projets de clôture sur la commune de Saint Clair de la Tour à Déclaration Préalable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider l'obligation de déposer une Demande Préalable pour la pose de clôture sur la commune de Saint Clair de la Tour.

10. Délibération pour une subvention exceptionnelle de 800€ pour l'école élémentaire en lien avec leur projet culturel - Délibération N° 2022-05-9

L'école élémentaire a pour projet des sorties cultures sur Grenoble et Aix les Bains pour aller voir des événements musicaux (opéras, concerts ...)

Une subvention exceptionnelle de l'école élémentaire est demandée afin de participer aux frais engagés à hauteur de la moitié du montant global soit 800 € restants à charge.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 19 voix POUR et 1 abstention vote une subvention exceptionnelle de 800 € pour la réalisation des sorties scolaires de l'école élémentaire en lien avec le projet culturel.

11. Tirage au sort des jurys d'assises

Comme chaque année, il a été procédé au tirage au sort des membres du Jury d'Assises pour l'année à venir qui se compose de trois jurés sur le territoire de notre commune : ce tirage au sort sera effectué publiquement par le Conseil municipal parmi un nombre de noms triple de celui des jurés du territoire communal, soit neuf.

Le tirage est effectué et leur identité est la suivante :

PAVIOT Raymond (Route du Plateau)
SANCHEZ Eric Pascal (Rue des Capucines)
GUILLAUD Claudine épouse BARBIER (Rue des Canuts)
MILOS Lydie (Rue des Jonquilles)
ABEL Jacqueline (épouse BELANTAN) (Route de Saint Didier)
GRAZIA Norbert (Rue des Canuts)
FUDAL Philippe (Rue des Primevères)
DEMEULEMEESTER Nicolas (Route des Chasseurs)
PERIDY Caroline Camille épouse COTTE (Rue René Duchamp)

12. Informations diverses

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie d'Inauguration de l'Ecole Maternelle se déroulera ce samedi 21 mai 2022 à 10h en présence de trois sénateurs, une députée, un conseiller régional et la présidente des Vals du Dauphiné

Jacqueline GUICHARD rappelle deux dates d'animation sur la commune :

- Le 28 mai le Salon de l'Art à la salle polyvalente
- Et
- Le 11 juin Gospel à l'église

Fin de séance à 21h10.